



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale (FSAS-CGTG)
Section syndicale "C.G.T.G. - C.H.G R."

Page | 1

MOTION DE LA FSAS-CGTG

- Considérant l'application imminente de **la loi santé, singulièrement du futur Groupement Hospitalier de Territoire** du territoire centre, auquel devrait appartenir le C.H.G.R..
- Considérant la pertinence du **rapport de l'IGAS de 2012, concluant négativement sur les fusions d'hôpitaux** qui ont eu lieu depuis 1997.
- Considérant le mémorandum revendicatif de la FSAS-CGTG sur la gériatrie en Guadeloupe où la question de la reconnaissance de la **spécialité gériatrie est centrale**.
- Considérant le caractère impérieux du **transfèrement du C.H.G.R.** à Palais-Royal mais pas à n'importe quel prix.
- Au vu de la convention de **Direction commune, entre le C.H.U. et le C.H.G.R.**, signée entre l'ARS et le Conseil Départemental, dont notre organisation syndicale a été informée. Acte qui n'a pas l'assentiment de l'ensemble de la communauté du CHGR.
- Compte-tenu des **séances de travail de la section syndicale et de l'Assemblée générale du personnel** et des conclusions qui en sont sorties.

La FSAS-CGTG, au travers de sa section syndicale du C.H.G.R. et de par cette motion, tient à affirmer son opposition à toute forme de Direction commune et demande une rencontre avec les tutelles afin de trouver une réponse aux interrogations du personnel et des familles:

- Nous refusons que les décisions incohérentes des autorités divisent les agents des deux Centres Hospitaliers qui sont amenés à travailler ensemble dans l'intérêt de la population Guadeloupéenne.
- Nous refusons que nos aînés soient pris en otage par le discours budgétaire. Le CHGR doit garder son budget afin de poursuivre l'amélioration de la qualité de prise charges de nos aînés

- Nous refusons la Direction commune entre le CHU et le CHGR dans le but inavoué d'une future fusion, voire de la disparition de la gérontologie et de la gériatrie au profit d'autres disciplines.
- Nous voulons une négociation claire sur la construction, enfin, d'une vraie filière gériatrique en Guadeloupe. Cette filière peut, parfaitement, s'intégrer dans le cadre du prochain GHT mais elle doit être négociée et élaborée avec les professionnels du CHGR

En effet, si l'urgence est dans l'élaboration de la convention constitutive du G.H.T. du territoire centre. S'il est évident que le C.H.U. soit l'établissement support dans ce G.H.T., il n'est pas question que tant d'année de combats pour constituer une vraie filière de gériatrie en Guadeloupe autour du C.H.G.R. soit laminés, prenant le risque de préparer un phagocytage de notre établissement en acceptant une Direction commune.

Non que nous acceptions le G.H.T., qui est en lui-même un moyen sournois de fusion si nous ne sommes pas vigilants. Mais en élaborant la convention constitutive, il revient à toute la communauté hospitalière du C.H.G.R. d'être attentif sur la création des G.C.S. et les orientations de la C.M.E. commune. Aussi, chaque établissement doit garder son autonomie et son identité.

La FSAS-CGTG interpelle le Conseil Départemental sur le fait, qu'historiquement, il est le premier dépositaire de ce projet en Guadeloupe. Ce projet vient de loin et tombe à propos quant on sait que dans une quarantaine d'année, nous aurons à faire face à une forte proportion de la population concernée par le vieillissement et ses pathologies annexes.

La FSAS-CGTG interpelle l'ARS sur la nécessité que la gériatrie soit considérée, au même titre que la psychiatrie et quelquefois en collaboration avec celle-ci, comme une vraie filière de santé à ne pas diluer dans la masse des autres prises en charge.

L'expérience a démontré que les pathologies annexes au vieillissement ne peuvent être traitées, au long court, par le C.H.U., encore moins dans les divers EHPAD qui s'installent en Guadeloupe. Par contre, la FSAS-CGTG reconnaît la nécessité d'une urgence gériatrique au sein du C.H.U., il s'agit de répondre aux situations impérieuses en court séjour et rapidement avant le retour au CHGR ou en EPHAD.

La FSAS-CGTG interpelle le Conseil de Surveillance du C.H.G.R. sur sa responsabilité en terme de choix et d'orientations.

La FSAS-CGTG interpelle tous les responsables politiques sur le danger que le Centre Hospitalier Gérontologique disparaisse au lieu d'être le centre d'un vrai projet gériatrique Guadeloupéen, voire Caribéen. De l'asile des vieillards, au centre hospitalier gérontologique nous voilà partis dans l'incertitude. Que deviendra le CHGR qui doit répondre à une mission particulière ?

La FSAS-CGTG interpelle tous les décideurs sur l'histoire du CHGR qui doit nous rappeler son évolution et les conditions dans lequel cet établissement est devenu la propriété du Département. La CGTG considère que le transfèrement doit tenir compte du contrat mis en place entre les parties et que la chapelle du norme vergain doit être transféré.

La CGTG exige que les acquis sociaux du personnel soient préservés. Afin de concilier travail, vie professionnelle, et vie de famille. Et notamment le texte de 2002 sur le temps de travail.

CENTRE HOSPITALIER GERONTOLOGIQUE ET GERIATRIQUE

« Jacques SALIN »

La section syndicale FSAS-CGTG / C.H.G.R.



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

Tel : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - Fax : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr